

... fait une sorte de route et a g...  
... ente sur 40 mètres ! Heureusement, dans sa course,  
... véhicule n'a effectué aucun tonneau. Le conducteur  
... son passager sont indemnes.

## RÉGION EXPRESS

### Fermeture exceptionnelle

■ Le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt informe que ses services seront exceptionnellement fermés au public ce jeudi 4 octobre.

france  
**bleu**  
pays de savoie

**Ma route,  
c'est sur  
France Bleu  
Pays de Savoie !**

Le trafic  
en temps réel

Vivre en bleu, c'est mieux

... durée de trois ans.

### Des horaires plus réguliers et une meilleure desserte globale

Elle est articulée autour de deux axes : régularité des horaires des TER, avec des cadences de départ régulières pour la majorité des lignes (ex : 13 h 08, 14 h 08, 15 h 08, etc.) ; meilleure desserte globale (augmentation de 9 % à terme). Selon les Verts, « des efforts importants ont été faits sur l'axe Lyon-Chambéry, avec des départs toutes les heures, et vers Grenoble, avec un cadencement à 20 mn en heures de pointe et à 40 mn



Benoît Leclair (à gauche) et Gérard Leras, conseillers régionaux Verts.

en heures creuses. »

La situation est plus contrastée dans les vallées, notamment pour la Maurienne et la Tarentaise. « C'est un peu meilleur en termes de régularité, mais pas encore cadencé de manière systématique. » Pas de baisse de l'offre pour ces val-

lées, puisqu'on note même une légère augmentation de 3 %. En Tarentaise, toutefois, des cars seront mis en place entre Albertville et Bourg-Saint-Maurice, durant les cinq mois de "basse saison". Ces cars viendront remplacer au total 5 trains (3 dans un sens, 2 dans l'autre)

aux heures les plus creuses. Une solution qui allongera les temps de parcours, mais qui est provisoire : « ces cars seront remplacés par des trains, à l'horizon de cadencement final. » C'est-à-dire au terme des trois ans que durera cette mise en place. D'un côté, les Verts se di-

la région a comm...  
« pourquoi présenter u...  
dencement effectif en...  
cembre 2007, alors que...  
se déroule sur 3 ans ? »  
Benoît Leclair et Géral...  
ras estiment aussi qu...  
orientations prises par...  
litique départemental...  
transports ne vont pas...  
le bon sens (coordinat...  
transports entre AI...  
Bains et Chambéry, co...  
nement autoroutier...  
Chambéry, projet de d...  
ment de l'A 43 au s...  
Chambéry). Ils la que...  
ainsi de « véritable ép...  
Damocliès. »

Pierre I

## TRANSPORT SCOLAIRE Prise en charge d'un enfant handicapé Précision du conseil général

“L'article du 29 septembre consacré au transport scolaire d'un enfant handicapé sur la commune de Saint-Germain-La-Chambotte a suscité de très vives réactions. Le Président du conseil général et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ne peut accepter que soient mises en cause la qualité et la rapidité de réaction des services concernés par une situation dont la présentation partielle faite, en particulier par la mère du petit Mathias, ne correspond en rien à la réalité, ni dans la chronologie des événements, ni dans la manière dont le conseil général et la MDPH ont résolu

cette situation. La famille du jeune Mathias a décidé il y a une année de s'installer à Saint-Germain-la-Chambotte en achetant une villa dans laquelle elle s'est installée durant l'été, sans pour autant prendre le soin de faire les démarches auprès de la MDPH ni de déposer de dossier de demande de transport scolaire pour le jeune Mathias alors que la date limite de dépôt des dossiers est le 15 juin.

Ce n'est que le 3 septembre, soit la veille de la rentrée scolaire, qu'a été déposée auprès de la MDPH une demande d'aide qui a été instruite en extrême urgence pour être présentée et accep-

tée à la Commission des droits et de l'autonomie le 11 septembre.

Ce n'est également que le 11 septembre que la famille a déposé une demande d'aide de transport scolaire à l'appui d'un certificat médical en date du 10 septembre. Les services de la direction des transports du conseil général ont immédiatement engagé, en procédure d'urgence allégée, une action auprès des taxis conventionnés. Aucun des taxis conventionnés n'ayant accepté de répondre favorablement, il était alors possible de solliciter un transport hors marché, ce qui a permis de retenir le 18 septembre la proposition de la

famille pour un coût de 3 100 € par an que le Conseil général a accepté de prendre en charge immédiatement.

Les délais de traitement des dossiers tant par la MDPH que par la direction des transports montrent la diligence avec laquelle cette situation a été prise en compte à titre dérogatoire malgré le dépôt tardif de la famille.

Il est tout aussi regrettable de constater que l'illustration de l'article relève plus de la photographie de composition que de la situation réelle du jeune Mathias.

La cause du handicap est un enjeu social et éthique trop grave pour que l'opinion ne soit trompée.”

## RÉGION EXPRESS

### Appel à témoins

■ Le peloton de gendarmerie d'autoroute de Nances-Chambéry demande à l'automobiliste conduisant une Citroën Xantia, couleur sombre, immatriculée en Haute-Savoie, pris en auto-stop le 10 octobre 2007 vers 14 heures, sur l'autoroute 43, au niveau de l'aire de l'Omble, commune Novalaise (73), dans le sens Chambéry-Lyon de prendre contact avec ses services au 04 79 60 78 72.